

## Le secteur forain reprend ses activités le 1er juin (6/5/2021)

Les fédérations professionnelles ont eu une longue période de négociations. Depuis la deuxième fermeture du secteur en octobre, les différentes fédérations professionnelles ont tout tenté pour attirer l'attention des instances décisionnelles responsables au sujet de la fête foraine.

Le parcours des fédérations professionnelles va de la rédaction d'un protocole sectoriel, d'une réunion avec le commissariat Corona, d'une enquête auprès des administrations locales (expériences 2020) à des contacts intensifs et nombreux avec les politiciens à tous les niveaux possibles (fédéral, régional, local).

Bien que les autorités susmentionnées fassent preuve de compréhension à l'égard de notre situation, elles nous renvoient bien souvent d'un pilier à l'autre.

Nous sommes compris, mais souvent oubliés.

Les forains sont discriminés d'autres par rapport des autres secteurs (similaires), qui bénéficient apparemment d'un traitement prioritaire.

Tout comme les marchés, les terrasses et les parcs d'attractions, la foire est une activité de plein air qui peut être organisée de manière totalement sécurisée.

Cela a été prouvé par les forains en 2020 et a été confirmé par les résultats de l'enquête auprès des autorités locales.

Aucune des villes et communes interrogées n'a indiqué que les fêtes foraines étaient une source de contamination en 2020.

La foire est une activité locale et contrôlée, qui contribue à la distraction du public à des fins récréatives.

Afin d'éviter une nouvelle augmentation du nombre d'infections, il est essentiel que les gens puissent se divertir en toute sécurité dans leur propre village ou ville.

Les fêtes foraines peuvent y contribuer.

Lors du comité de concertation du 23/04/2021, la date de reprise de notre secteur a été reportée du 1/5/2021 au 1/6/2021.

Nous exigeons que le comité de concertation passe cette fois-ci de la parole aux actes et demandons aux autorités locales de commencer à organiser leurs foires, ainsi qu'aux forains de préparer leurs attractions.

Nous n'acceptons en aucun cas une répétition de 2020, où certains Bourgmestres n'ont pas organisé leurs fêtes foraines

En tant qu'élément culturellement reconnu, les forains ont des abonnements auprès des autorités locales, qui doivent être respectés une fois que le gouvernement fédéral a donné le feu vert aux forains.

Ce n'est que de cette manière que le secteur durement impacté pourra espérer survivre.

Les cinq fédérations professionnelles ne peuvent plus accepter de nouvelles discriminations à l'encontre de secteurs similaires.

Intersyndicale (les cinq fédérations de forains)

La Défense des Forains Belges: s.severeys@dfb-vbf.be (0477/85.01.40)

Union des Industriels Forains Belges: info@patrick-decorte.be (0475/41.07.61)

Vrij nationaal syndicaat der foorreizigers: guido.herman2@telenet.be (0475/82.06.63)

Union des Industriels Forain de Wallonie schmit.thierry103@outlook.com (0495/28.08.36)

Union Fédérale d'exploitations foraines: dimitri@bfke-ufef.be (0475/77.53.79)

